

**Objet : Approbation du PV de séance du Comité syndical du 28 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à 11 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 14 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au Conseil départemental à Saint-Gaudens, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia, Présidente.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés
Conseil Départemental Haute-Garonne	Vezat-Baronia Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Gibert Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vincini Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Artigues Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Gojard Loïc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Boureau Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rival Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Baylac Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commune Gouaux de Larboust	De Peco Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Arnauduc Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

**Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.**

**Après avoir ouvert la séance, Madame la Présidente a désigné Patrice RIVAL, secrétaire de séance, qui a procédé à l'appel nominal.**

**Rapport**

**Madame la Présidente expose**

Le procès-verbal a pour finalité d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du comité syndical. Il doit dès lors être arrêté par les membres conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance du 28 janvier 2025 a déroulé les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024
2. Débat d'Orientations Budgétaires
3. Information sur la procédure de l'appel d'offres de la SPL
4. Questions diverses

#### Le Comité Syndical

Vu le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

#### Décide

- D'arrêter le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le procès-verbal de séance.

Nombre de membres			Vote		
En exercice 10 titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	7	7	7	0	0

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> avril 2025  
A Saint-Gaudens

Maryse VEZAT-BARONIA  
Présidente du Syndicat Mixte  
des Agudes

*Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
031-253101299-20250401-2025-3-2-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2025  
Date de réception préfecture : 12/05/2025